

Article

EnviroStats

Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes par les ménages canadiens

par Gordon Dewis

Division des comptes et de la statistique de l'environnement

Mars 2014



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-877-287-4369 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Comment accéder à ce produit

Le produit n° 16-002-X au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « À propos de nous » > « Notre organisme » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Publication autorisée par le ministre responsable de
Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2014

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente
publication est assujettie aux modalités de l'entente de
licence ouverte de Statistique Canada (<http://www.statcan.gc.ca/reference/copyright-droit-auteur-fra.htm>).

This publication is also available in English.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- P provisoire
- r révisé
- X confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes par les ménages canadiens

par Gordon Dewis, Division des comptes et de la statistique de l'environnement

L'utilisation d'ampoules plus écoénergétiques représente l'une des façons dont les ménages peuvent réduire la quantité d'électricité qu'ils consomment et, par conséquent, leurs coûts énergétiques. Les ampoules halogènes, les ampoules fluorescentes compactes (AFC) et les ampoules à diodes électroluminescentes (DEL) ont été mises au point comme solutions de remplacement plus écoénergétiques aux ampoules à incandescence classiques.

- En 2011, un peu moins du tiers (32 %) des ménages canadiens ont utilisé une méthode « contrôlée » pour éliminer leurs AFC grillées ou inutilisées : 24 % ont utilisé un centre de collecte ou un site de stockage et 8 % ont retourné les ampoules au fournisseur ou à un détaillant. La moitié des ménages qui ont éliminé une AFC ont utilisé une méthode « non contrôlée » (c.-à-d. qu'ils l'ont simplement jetée aux ordures), ou l'avaient encore en leur possession au moment de l'interview (12 %).
- En 2011, près de 9 ménages sur 10 (87 %) dans les régions métropolitaines de recensement (RMR) du Canada utilisaient au moins un type d'ampoule à haut rendement énergétique. La majorité des ménages dans les RMR (75 %) utilisaient au moins une AFC.

Ampoules écoénergétiques au Canada

La *Loi sur l'efficacité énergétique* et le *Règlement sur l'efficacité énergétique* connexe décrivent les normes à respecter pour différents produits qui utilisent l'électricité, notamment les appareils d'éclairage. Les ampoules électriques de 100 W et de 75 W fabriquées à compter du 1^{er} janvier 2014 doivent satisfaire aux normes minimales de rendement énergétique (NMRÉ); celles-ci s'appliqueront aux ampoules électriques de 60 W et de 40 W fabriquées à compter du 31 décembre 2014¹. Ces NMRÉ exigent notamment qu'une ampoule électrique standard consomme au moins 28 % moins d'énergie qu'une ampoule à incandescence classique disponible sur le marché à l'heure actuelle.

En mettant en œuvre ces nouvelles normes de rendement, le gouvernement du Canada prévoit une réduction de la consommation annuelle d'énergie de l'ordre de 37,1 à 51,5 pétajoules, et une réduction des émissions annuelles de gaz à effet de serre de l'ordre de 5,17 à 7,5 mégatonnes d'ici l'année 2025.

La nécessité de conserver

Les ménages canadiens ont utilisé 547 096 térajoules d'électricité en 2011, soit 40 gigajoules par ménage². Le ménage moyen a dépensé 1 255 \$ en coûts d'électricité au cours de la même période³. De nombreux appareils installés dans la maison canadienne type consomment de l'électricité, notamment les télévisions, les ordinateurs, les appareils ménagers (p. ex., réfrigérateurs, laveuses, sècheuses et climatiseurs), les dispositifs de chargement

des téléphones cellulaires et des tablettes, les systèmes d'éclairage et les dispositifs de chauffage électrique. Les progrès de la technologie ont mené au développement de versions davantage écoénergétiques de plusieurs types de ces appareils. Néanmoins, l'ampoule à incandescence classique est encore un objet utilisé couramment par les ménages qui demeure plutôt inefficace en ce qui concerne l'électricité.

1. Gazette du Canada Partie I, 2013. *Règlement modifiant le Règlement sur l'efficacité énergétique*, vol. 147, n° 40, pages 2305 à 2325.

2. Statistique Canada, 2013. *Les ménages et l'environnement : utilisation de l'énergie*, 2011, n° 11-526-S au catalogue.

3. Statistique Canada, tableau CANSIM 203-0021 (site consulté le 16 janvier 2014).

Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes par les ménages canadiens

Entre 4 % et 6 % de l'électricité consommée par une ampoule à incandescence classique contribue à la production de lumière, tandis que le reste est émis sous la forme de chaleur⁴. Par conséquent, on a mis au point des ampoules davantage écoénergétiques, notamment les ampoules halogènes, les

ampoules fluorescentes compactes (AFC) et les ampoules à diodes électroluminescentes (DEL), comme solutions de remplacement aux ampoules à incandescence classiques. Ces ampoules écoénergétiques consomment moins d'énergie pour produire la même quantité de lumière qu'une ampoule à incandescence,

cependant, elles ont tendance à coûter plus cher que les ampoules à incandescence classiques. Aussi, elles ont tendance à durer plus longtemps, ce qui signifie que les coûts énergétiques relatifs à leur production et à leur élimination sont en général plus faibles.

Tableau 1 Ampoules à haut rendement énergétique, 2011

	Au moins un type d'ampoule à haut rendement énergétique ¹	Ampoules fluorescentes compactes	Tubes fluorescents	Ampoules halogènes	Ampoules à diodes électroluminescentes (DEL) ¹
	pourcentage				
Canada	87	76	40	34	9
Tous les ménages dans les RMR	87	75	39	35	10
St. John's	82	75	31	18 ^E	F
Halifax	87	74	42	23 ^E	F
Moncton	69	61	24 ^E	F	F
Saint John	82	64	40	F	F
Saguenay	79	68	33	41	F
Québec	86	69	45	50	7 ^E
Sherbrooke	90	74	38	41	F
Trois-Rivières	83	67	29 ^E	42	F
Montréal	83	67	25	48	7 ^E
Ottawa - Gatineau	91	80	35	40	10 ^E
Ottawa - Gatineau (partie québécoise)	91	80	34	39	F
Ottawa - Gatineau (partie ontarienne)	90	80	35	40	9 ^E
Kingston	91	85	44	27	F
Peterborough	92	81	55	18 ^E	F
Oshawa	88	78	37	30	F
Toronto	90	81	43	31	10
Hamilton	87	75	41	32	9 ^E
St. Catharines-Niagara	87	79	54	25	F
Kitchener-Cambridge-Waterloo	84	78	41	24	F
Brantford	94	83	57	26 ^E	F
Guelph	95	79	58	31 ^E	F
London	90	81	47	31	10 ^E
Windsor	84	77	42 ^E	25 ^E	F
Barrie	88	76	48	30 ^E	F
Greater Sudbury	91	82	54	23 ^E	F
Thunder Bay	89	85	47	27	F
Winnipeg	90	76	51	35	9 ^E
Regina	87	77	41 ^E	24 ^E	F
Saskatoon	84	69	47 ^E	19 ^E	F
Calgary	87	75	35	32	11 ^E
Edmonton	83	74	40	32	13 ^E
Kelowna	85	74	45 ^E	49	F
Abbotsford-Mission	84	73	43 ^E	29 ^E	F
Vancouver	86	74	41	34	11 ^E
Victoria	93	79	45	37	18 ^E
Ménages ne vivant pas dans une RMR	88	78	43	31	9

1. À l'exclusion des ampoules de Noël à DEL.

Note : Exprimé en proportion de tous les ménages.

Source : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Enquête sur les ménages et l'environnement (n° d'enquête 3881), 2011.

4. Ressources naturelles Canada, 2008. *Ce qu'il faut savoir sur l'éclairage de votre demeure*, n° M144-146/2008F au catalogue.

Alors qu'une ampoule à incandescence classique se compose d'une ampoule en verre et d'une petite quantité de tungstène et d'autres métaux qui ne posent aucun risque important de répercussions environnementales, certaines ampoules écoénergétiques, notamment les AFC et les tubes fluorescents, contiennent du mercure, un métal qui peut avoir de graves répercussions sur la santé humaine et sur l'environnement. Par conséquent, il faut prendre un soin particulier en éliminant ces types d'ampoules à la fin de leur vie, de manière à éviter les répercussions négatives sur la santé et l'environnement⁵.

Utilisation des ampoules fluorescentes compactes

En 2011, près de 9 ménages sur 10 (87 %) dans les régions métropolitaines de recensement

(RMR) du Canada utilisaient au moins un type d'ampoule à haut rendement énergétique (tableau 1). La majorité des ménages dans les RMR (75 %) utilisaient au moins une AFC. Les ménages dans les RMR de Kingston et de Thunder Bay étaient les plus susceptibles (85 %) de déclarer en avoir installé une. Dans toutes les RMR au Québec, la province où le coût par kilowatt-heure (kWh) est le plus faible au Canada⁶, on a signalé des taux d'utilisation des AFC inférieurs à la moyenne dans les RMR (75 %), à l'exception de la partie québécoise de la RMR d'Ottawa-Gatineau (80 %).

Élimination des ampoules fluorescentes compactes

Bien que les AFC soient conçues pour durer plus longtemps que les ampoules à incandescence classiques, comme toutes les ampoules, elles finissent par griller et doivent être

éliminées. Parce qu'elles contiennent du mercure, elles doivent être traitées comme des déchets dangereux et ne doivent pas être jetées aux ordures; il faut les éliminer d'une façon sûre. Parmi les méthodes d'élimination sûres ou « contrôlées », on notera les programmes de « reprise » des détaillants ainsi que les centres de collecte ou sites de stockage des déchets ménagers dangereux. Cependant, alors que la disponibilité de ces programmes a augmenté au cours des dernières années, ils ne sont pas encore disponibles partout au Canada. Ce fait, en combinaison avec différents facteurs tels que l'inconvénient perçu de devoir ramener les ampoules grillées ou inutilisées à un emplacement spécial, ou encore l'ignorance de l'existence de programmes d'élimination spéciaux, explique pourquoi une grande proportion de ces ampoules se retrouvent dans la poubelle normale du ménage.

Qu'est-ce que le mercure?

Le mercure est un métal lourd qui se trouve dans la nature sous différentes formes. Le mercure élémentaire est présent naturellement dans l'écorce terrestre, dans les matières premières comme le charbon, le pétrole brut et autres combustibles fossiles, dans les minéraux comme le calcaire, dans les sols et dans les minerais métalliques (notamment le zinc, le cuivre et l'or). En plus des processus naturels, le mercure peut être rejeté dans l'environnement par les activités humaines, lors de la combustion du charbon et des produits pétroliers raffinés, de l'extraction des métaux des minerais et de l'utilisation et de l'élimination de produits de grande consommation contenant du mercure, comme les piles et les ampoules.

Une fois qu'il est présent dans l'environnement, le mercure peut prendre plusieurs formes, notamment celle d'un composé hautement toxique appelé méthylmercure, une puissante neurotoxine qui est facilement absorbée et distribuée et qui peut traverser la barrière hémato-encéphalique pour se diffuser ensuite dans le système nerveux central. Il peut s'accumuler dans les organismes vivants et s'y amplifier (c.-à-d. que sa concentration augmente) au fur et à mesure qu'il remonte la chaîne alimentaire. Selon le niveau d'exposition, les effets sur l'être humain, les poissons et la faune peuvent varier du ralentissement de la croissance à l'infécondité, en passant par un comportement anormal pouvant compromettre la survie. Le méthylmercure est particulièrement nuisible à la croissance des nourrissons et des jeunes enfants, que leur système nerveux en plein développement rend particulièrement vulnérables. Chez les femmes enceintes, cette neurotoxine traverse le placenta, pénètre dans le corps du fœtus et s'accumule dans son cerveau et d'autres tissus. Elle peut aussi se transmettre au nourrisson par l'allaitement.

Adapté de : Environnement Canada et Santé Canada, 2010. *Stratégie de gestion du risque relative au mercure*, www.ec.gc.ca/doc/mercure-mercury/1241/index_f.htm (site consulté le 16 janvier 2014).

5. Environnement Canada, 2012. *Pollution et déchets – lampes fluorescentes*, www.ec.gc.ca/mercure-mercury/default.asp?lang=Fr&n=2486B388-1 (site consulté le 16 janvier 2014).

6. Statistique Canada, Division des prix à la consommation, 2011, totalisation spéciale.

Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes par les ménages canadiens

Tableau 2 Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes, par région métropolitaine de recensement, 2009 et 2011

	2011						2009			
	Utilisation d'ampoules fluorescentes compactes ¹	Avaient des ampoules fluorescentes compactes grillées ou inutiles dont ils voulaient se défaire ¹	Avaient des ampoules fluorescentes compactes grillées ou inutiles dont ils voulaient se défaire ²				Utilisation d'ampoules fluorescentes compactes ¹	Avaient des ampoules fluorescentes compactes grillées ou inutiles dont ils voulaient se défaire ¹	Avaient des ampoules fluorescentes compactes grillées ou inutiles dont ils voulaient se défaire ²	
			Les ont jetées aux ordures	Les ont apportées ou envoyées à un site de stockage ou un centre de récupération	Les ont retournées au fournisseur ou détaillant	Les ont conservées			Les ont jetées aux ordures	Les ont apportées ou envoyées à un site de stockage ou un centre de récupération
	pourcentage									
Canada	76	23	50	24	8	12	75	22	56	24
Tous les ménages dans les RMR	75	23	47	25	10	13	74	22	55	24
St. John's	75	22 ^E	78	F	F	F	68	19	73	F
Halifax	74	17 ^E	84	F	F	F	84	21 ^E	61 ^E	F
Moncton	61	22 ^E	F	F	F	F	71	F	F	F
Saint John	64	14 ^E	F	F	F	F	82	22 ^E	F	F
Saguenay	68	26 ^E	56 ^E	F	F	F	71	24	78	F
Québec	69	28	79	13 ^E	F	F	68	22	81	F
Sherbrooke	74	29 ^E	44 ^E	42 ^E	F	F	80	28 ^E	F	F
Trois-Rivières	67	25 ^E	F	F	F	F	74	17 ^E	78	F
Montréal	67	25	55	16 ^E	9 ^E	16 ^E	67	23	57	13 ^E
Ottawa - Gatineau	80	23	51	15 ^E	F	16 ^E	78	26	59	21 ^E
Ottawa - Gatineau (partie québécoise)	80	27	F	F	F	F	70	23 ^E	49 ^E	F
Ottawa - Gatineau (partie ontarienne)	80	21	54	F	F	F	81	28	62	F
Kingston	85	25	F	F	F	F	82	28	58	F
Peterborough	81	17 ^E	F	F	F	F	88	20 ^E	F	F
Oshawa	78	21	47 ^E	F	F	F	78	18	50	F
Toronto	81	25	29 ^E	42	12 ^E	F	74	23	48	34
Hamilton	75	18 ^E	27 ^E	28 ^E	F	F	79	23	50 ^E	24 ^E
St. Catharines-Niagara	79	20 ^E	45 ^E	F	F	F	85	17	F	F
Kitchener-Cambridge-Waterloo	78	12 ^E	F	F	F	F	81	20	59	F
Brantford	83	19 ^E	F	F	F	F	80	15 ^E	F	F
Guelph	79	41	F	56	F	F	86	25 ^E	F	51 ^E
London	81	20	33 ^E	27 ^E	F	F	84	23	60	F
Windsor	77	21 ^E	46	F	F	F	80	20 ^E	53	F
Barrie	76	15 ^E	F	F	F	F	91	23 ^E	69	F
Greater Sudbury	82	21 ^E	F	F	F	F	86	26	F	F
Thunder Bay	85	17 ^E	F	F	F	F	87	28	41 ^E	39 ^E
Winnipeg	76	17	63	F	F	F	68	15 ^E	64	F
Regina	77	21 ^E	71	F	F	F	83	22	77	F
Saskatoon	69	F	70	F	F	F	77	15 ^E	68	F
Calgary	75	19	50	F	F	F	81	21	65	F
Edmonton	74	20	44 ^E	43 ^E	F	F	75	20 ^E	32 ^E	53 ^E
Kelowna	74	F	F	F	F	F	65	F	F	F
Abbotsford-Mission	73	19 ^E	67	F	F	F	81	15 ^E	F	F
Vancouver	74	24	49	17 ^E	11 ^E	21 ^E	68	21	50	31 ^E
Victoria	79	23	F	F	F	F	76	20	74	F
Ménages ne vivant pas dans une RMR	78	24	57	21	6 ^E	12	78	21	58	23

1. Exprimé en proportion de tous les ménages.

2. Exprimé en pourcentage des ménages dans les RMR qui avaient des ampoules fluorescentes compactes grillées ou inutiles dont ils voulaient se défaire.

Source : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Enquête sur les ménages et l'environnement (n° d'enquête 3881), 2009 et 2011.

À l'échelle nationale

Dans presque tous les cas, les ménages ont utilisé une seule méthode pour éliminer leurs AFC grillées ou inutilisées. En 2011, un peu moins du tiers (32 %) ont utilisé une méthode « contrôlée » d'élimination : 24 % ont utilisé un centre de collecte ou un site de stockage et 8 % ont retourné les ampoules au fournisseur ou à un détaillant (tableau 2). La moitié des ménages qui ont éliminé une AFC ont utilisé une méthode « non contrôlée » (c.-à-d. qu'ils l'ont simplement jetée aux ordures), ou l'avaient encore en leur possession au moment de l'interview (12 %). Le reste des ménages a utilisé une méthode inconnue pour éliminer ces ampoules.

À l'échelle des régions métropolitaines de recensement

Les comparaisons entre les RMR tiennent compte uniquement des valeurs de variable pouvant être diffusées en vertu des lignes directrices de Statistique Canada en matière de qualité des données.

Kingston et Thunder Bay menaient au pays pour ce qui est de l'utilisation des AFC, 85 % des ménages dans ces RMR ayant indiqué avoir utilisé ces ampoules. En comparaison, les ménages de Moncton étaient les moins susceptibles d'avoir utilisé des AFC (61 %). En ce qui concerne l'élimination des ampoules, les ménages de Guelph étaient les plus susceptibles d'avoir déclaré des AFC grillées ou inutilisées (41 %), suivis des ménages de Sherbrooke (environ 29 %) et de Québec (28 %).

Les ménages de Halifax étaient les plus susceptibles d'avoir éliminé leurs AFC grillées ou inutilisées en les jetant aux ordures, dans une proportion de 84 %. Les ménages de Hamilton étaient les moins susceptibles de déclarer cette méthode d'élimination (environ 27 %).

L'élimination dans un centre de collecte ou un site de stockage a été le plus souvent déclarée par les ménages de Guelph (56 %), tandis que les ménages dans la RMR de Québec étaient les moins susceptibles d'avoir utilisé cette méthode (environ 13 %).

Le recours aux programmes de reprise des détaillants a été déclaré peu fréquemment, seulement trois RMR disposant de chiffres pouvant être diffusés : Toronto (environ 12 %), Vancouver (environ 11 %) et Montréal (environ 9 %).

Changements par rapport à 2009

Bien que seulement deux années se soient écoulées depuis la dernière fois où on avait sondé les ménages canadiens au sujet de l'utilisation et de l'élimination des AFC, certaines RMR présentaient des changements relativement importants dans l'une de ces pratiques ou les deux pratiques. Les changements les plus importants étaient en général liés aux taux d'élimination des AFC jetées aux ordures par opposition aux taux d'utilisation.

La proportion des ménages qui éliminent leurs AFC grillées ou inutilisées en les jetant aux ordures à London, par exemple, a fléchi, passant de 60 % en 2009 à environ 33 % en 2011, tandis que le taux d'utilisation de ce type d'ampoule est demeuré relativement stable, passant

Ce que vous devriez savoir au sujet de la présente étude

La présente étude est fondée sur les données de l'Enquête sur les ménages et l'environnement (EME) de 2009 et de 2011, qui ont été menées dans le cadre du projet des Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement. On a demandé aux répondants d'indiquer s'ils utilisaient des ampoules fluorescentes compactes (AFC), des tubes fluorescents, des lampes halogènes ou des ampoules à diodes électroluminescentes (DEL). En outre, on leur a demandé s'ils avaient eu des AFC grillées ou inutilisées dont ils avaient voulu se défaire au cours de l'année précédente et, le cas échéant, de quelle façon ils les ont éliminées.

Dans cette étude, les régions métropolitaines de recensement (RMR) ne sont pas toutes représentées dans l'analyse de toutes les variables, certains résultats ont été supprimés pour des raisons liées à la qualité des données. Les critères d'inclusion d'une RMR étaient, entre autres, que le coefficient de variation (c.v.) du résultat ne soit pas supérieur à 33,3 et au moins 20 enregistrements devaient avoir contribué au résultat. Dans le cas où une RMR n'avait pas au moins 20 enregistrements contribuant à une valeur donnée, la valeur a été jugée être « trop peu fiable pour être publiée », quel que soit son c.v., et indiquée par un « F » dans le tableau des données. Les valeurs dont le c.v. se situe entre 16,5 et 33,3 (et auxquelles au moins 20 enregistrements ont contribué) doivent être utilisées avec prudence, ce qui est indiqué par un « E » dans le tableau des données.

Utilisation et élimination des ampoules fluorescentes compactes par les ménages canadiens

de 84 % en 2009 à 81 % en 2011 (tableau 2). De même, Hamilton a connu une diminution du taux d'élimination dans les ordures, celui-ci étant passé d'environ 50 % en 2009 à environ 27 % en 2011. Le taux de 78 % qui avait été observée en 2009 au Saguenay a diminué pour passer à environ 56 % en 2011, celui de 48 % de Toronto a reculé pour passer à environ 29 %, et celui de 65 % de Calgary est passé à 50 %. Des réductions moins importantes du taux d'élimination dans les ordures ont été constatées pour Windsor (passant de 53 % en 2009 à 46 % en 2011), Ottawa-Gatineau (passant de 59 % à 51 %) et Regina (passant de 77 % à 71 %).

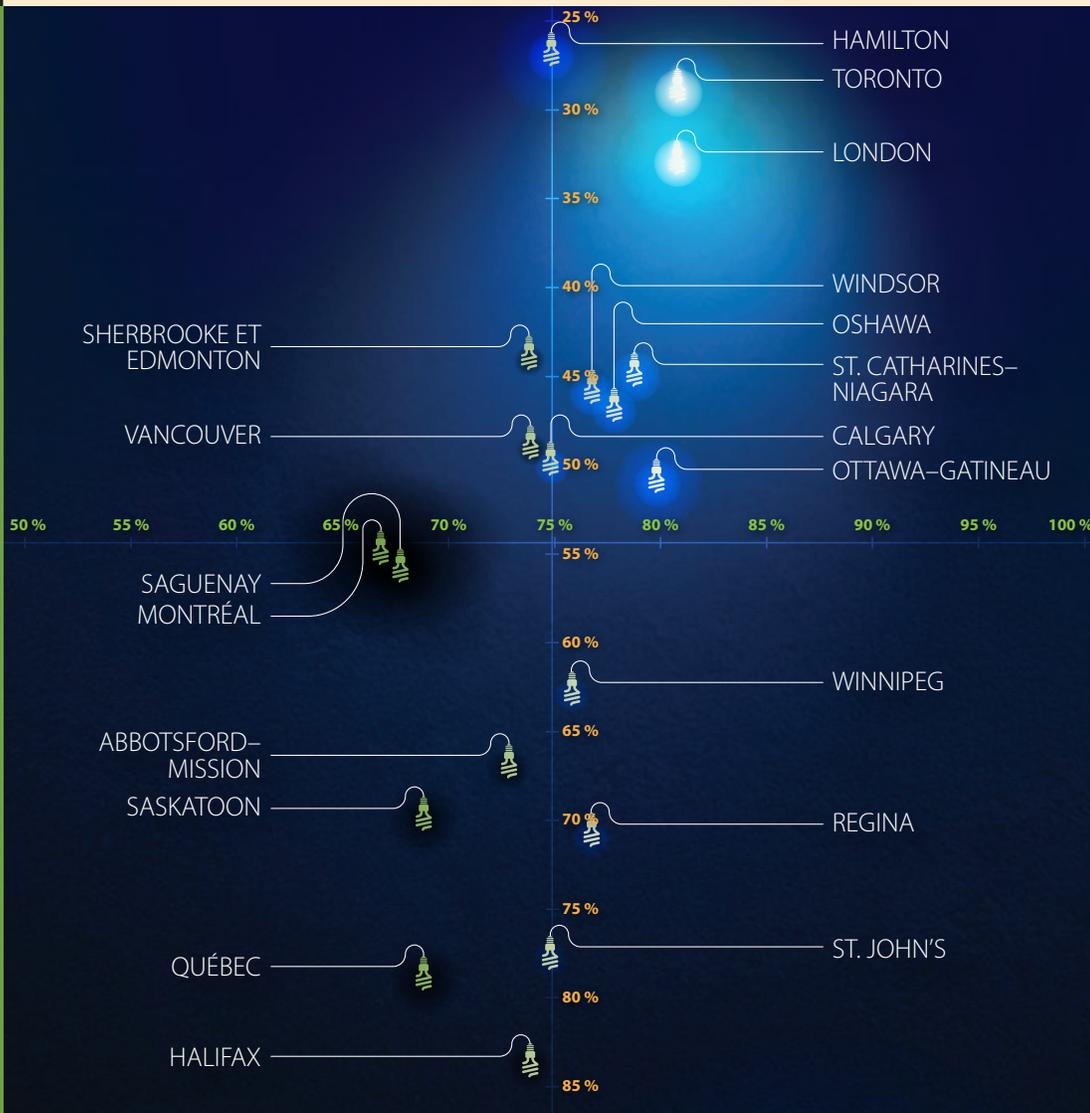
Alors que la plupart des taux d'élimination des AFC grillées ou inutilisées dans les ordures ont diminué, un petit nombre de RMR ont connu une augmentation de

2009 à 2011. Le taux pour Halifax est passé d'environ 61 % en 2009 à 84 % en 2011, le taux pour Edmonton, d'environ 32 % à environ 44 %, et le taux pour St. John's, de 73 % à 78 %.

Les variations des taux d'utilisation des AFC étaient en général moins importantes que les variations des taux d'élimination dans les ordures. Winnipeg, par exemple, a connu une augmentation du taux d'utilisation des AFC de 8 points de pourcentage (passant de 68 % en 2009 à 76 % en 2011), tandis que le taux d'élimination des AFC dans les ordures demeurait stable (64 % en 2009 et 63 % en 2011). Par contre, à Halifax, qui a connu une forte augmentation du taux d'élimination dans les ordures, on a constaté une forte diminution du taux d'utilisation des AFC, qui est passé de 84 % en 2009 à 74 % en 2011.

FAIBLE TAUX D'ÉLIMINATION DANS LES ORDURES

TAUX D'UTILISATION FAIBLE



TAUX D'UTILISATION ÉLEVÉ

TAUX ÉLEVÉ D'ÉLIMINATION DANS LES ORDURES

AMPOULES FLUORESCENTES COMPACTES UTILISATION PAR VILLE

Source : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Enquête sur les ménages et l'environnement, 2009 et 2011 (numéro d'enquête 3881)



81%

Le taux le plus élevé d'utilisation d'ampoules fluorescentes compactes

TORONTO ET LONDON

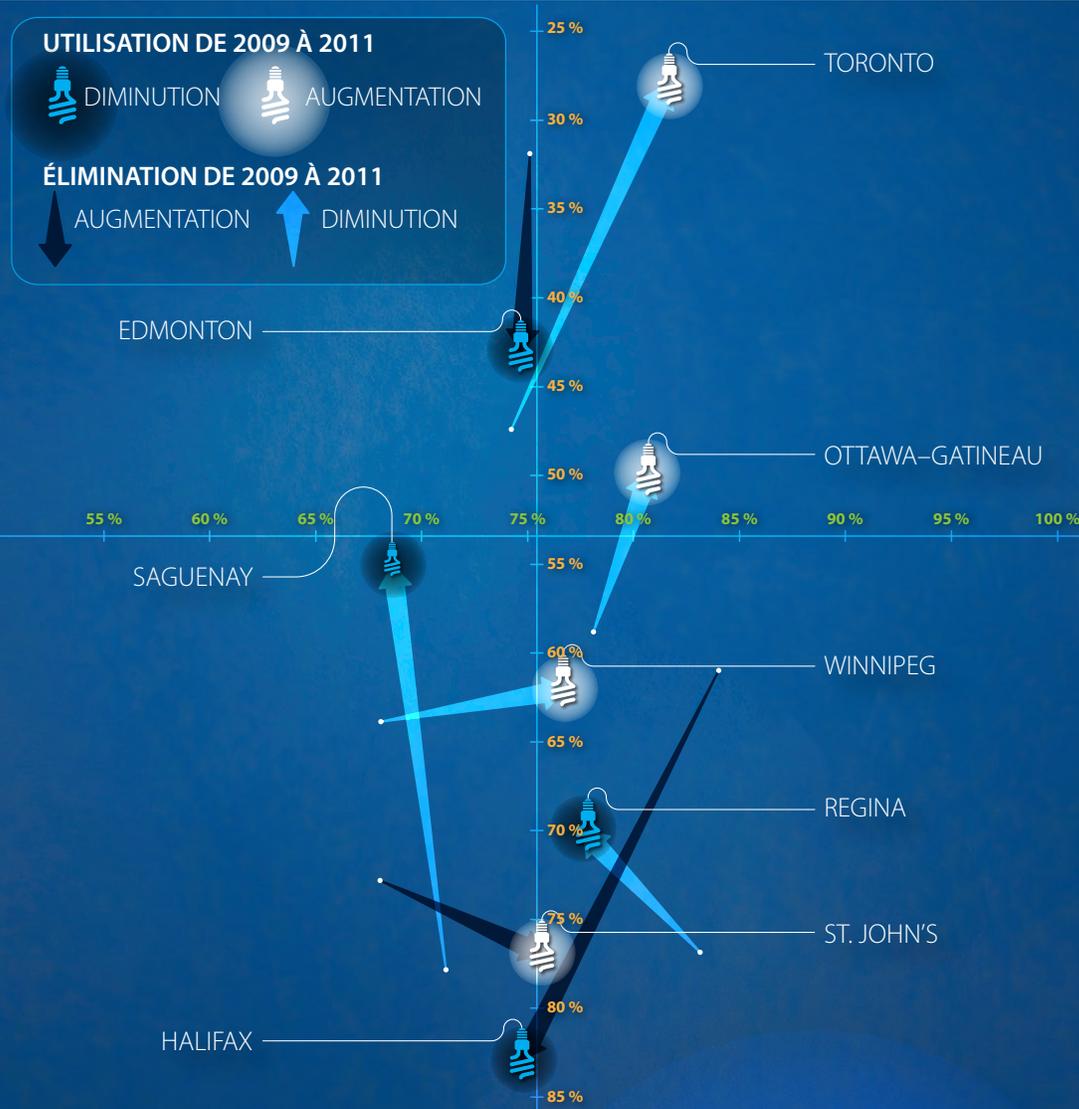


Statistique Canada / Statistics Canada

Canada

FAIBLE TAUX D'ÉLIMINATION DANS LES ORDURES

TAUX D'UTILISATION FAIBLE



TAUX D'UTILISATION ÉLEVÉ

TAUX ÉLEVÉ D'ÉLIMINATION DANS LES ORDURES

2009-2011 AMPOULES FLUORESCENTES COMPACTES COMPARISON D'UTILISATION

Source : Statistique Canada, Division des comptes et de la statistique de l'environnement, Enquête sur les ménages et l'environnement, 2009 et 2011 (numéro d'enquête 3881)



TORONTO

De 2009 à 2011 les ménages à Toronto ont augmenté leur utilisation d'ampoules fluorescentes compactes tout en diminuant le taux d'élimination dans les ordures.